NPT/CONF.2015/PC.III/SR.17

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

Distr. générale
24 juillet 2014
Français
Original : anglais

Troisième session
New York, 28 avril-9 mai 2014

Compte rendu analytique de la 17e séance*
Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 mai 2014, à 10 heures

Président : Román-Morey . . . . . (Pérou)

Sommaire

Adoption du rapport final et des recommandations du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

Clôture de la session.

* Il n'a pas été établi de compte rendu pour les séances 7 à 16.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

14-04140X (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption du rapport final et des recommandations du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015
(NPT/CONF.2015/PC.III/CRP.6
et NPT/CONF.2015/PC.III/WP.46)

1. **Le Président** attire l'attention sur le projet de rapport final du Comité, document NPT/CONF.2015/PC.III/CRP.6, qui sera publié en tant que document NPT/CONF.2015/1. Les informations relatives au nombre de séances tenues et aux comptes rendus analytique seront renseignées par le Secrétariat après la clôture de la session; la liste des documents sera également mise à jour. Le Président suggère que le Comité approuve le projet de rapport paragraphe par paragraphe.

Paragraphes 1 à 25

2. Les paragraphes 1 à 25 sont approuvés.

Nouveau paragraphe 26

3. **Le Président**, rappelant la suggestion du représentant de la République islamique d'Iran lors de la 13e séance, présente un nouveau paragraphe 26, qui stipule : « À sa troisième session, le Comité a décidé que, dès communication de la nomination du Président de la Conférence d'examen de 2015 par le Président du Groupe des pays non alignés et autres États, le Président de la troisième session du Comité préparatoire demanderait aux États parties d'approuver cette nomination. » Les paragraphes suivants seront renumérotés en conséquence.

4. *Le nouveau paragraphe 26 est approuvé*

Paragraphes 26 à 36

5. Les paragraphes 26 à 36 sont approuvés.

6. **Le Président**, répondant à la question de Mme Del Sol Dominguez (Cuba), déclare que le document de travail soumis par la délégation de Cuba sera inclus dans la liste des documents du rapport final.

7. *Le projet de rapport final du Comité préparatoire, tel que modifié, est approuvé*.

Clôture de la session

8. **M. Countryman** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis ont bénéficié des nombreuses discussions qui ont eu lieu durant cette session, en particulier celles auxquelles ont participé les États membres du Mouvement des pays non alignés et les membres de la société civile. Sa délégation souhaite poursuivre et approfondir le dialogue, en soulignant l'importance d'un examen approfondi et équilibré de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La signature, le 6 mai, du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale par son gouvernement est une étape supplémentaire vers la réalisation de l'objectif commun de la communauté internationale d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les États-Unis continueront à aider les États membres du Moyen-Orient à parvenir à un consensus sur l'organisation d'une conférence pour établir une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans cette région. Le Gouvernement américain reste fermement déterminé à parvenir à la paix et à la sécurité dans un monde sans armes nucléaires, et œuvre pour atteindre cet objectif étape par étape, par des actions nationales, bilatérales et multilatérales.

9. **M. Sano** (Japon), s'exprimant au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, dit que, malgré l'échec du Comité à parvenir à un consensus, l'Initiative se félicite de l'accord sur les questions de procédure et se réjouit à la perspective de la Conférence d'examen de 2015.

10. **M. Bylica** (Observateur de l'Union européenne) dit que les décisions de procédure qui ont été prises étaient nécessaires pour garantir le succès de la Conférence d'examen de 2015.

11. **M. Laggner** (Suisse) déclare que, si des contraintes de temps et la complexité des questions soulevées ont empêchées le Comité de parvenir à un consensus sur ses recommandations, le texte soumis par le Président, document NPT/CONF.2015/PC.III/WP.46, sera un précieux point de référence. La Suisse salue la contribution de la société civile aux délibérations du Comité.

12. **M. Motta Pinto Coelho** (Brésil) regrette vivement que, malgré la volonté d'avancer de nombreuses délégations, y compris la sienne, le Comité ne soit pas parvenu à s'acquitter de son mandat et

parvenir à un consensus sur les recommandations pour la Conférence d'examen de 2015. Néanmoins, le Brésil envisage une issue positive pour la Conférence qui favorisera la mise en œuvre équilibrée des trois piliers du Traité de non-prolifération.

13. **M. Cassidy** (Indonésie), s'exprimant au nom du Groupe des États non alignés parties au Traité, invite instamment les États parties à renforcer leur volonté politique et leur flexibilité et à coopérer davantage afin de garantir le succès de la Conférence d'examen de 2015.

14. **M. Adejola** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États parties africains, déclare que le Groupe s'est mis en conformité avec la déclaration faite au nom du Groupe des États non alignés parties au Traité. Bien qu'il soit regrettable que le Comité ne soit pas parvenu à un consensus sur ses recommandations pour la Conférence d'examen de 2015, il est important de rester réaliste et positif. La coopération et la flexibilité de toutes les parties au Traité sont nécessaires pour atteindre ses objectifs.

15. **M. Wu** Haitao (Chine) dit que la Chine continuera à coopérer avec d'autres pays afin de garantir le succès de la Conférence d'examen de 2015 et la mise en œuvre intégrale et efficace du Traité.

16. **Mme Del Sol Dominguez** (Cuba) dit que Cuba regrette que le Comité ne se soit pas acquitté de son mandat. Sa délégation estime, par principe, que la priorité absolue doit être accordé au désarmement nucléaire. La présente session a révélé un important décalage entre le discours des États dotés d'armes nucléaires et les engagements que ces mêmes États sont réellement prêts à prendre. L'approche « étape par étape » préconisée par certains États ne peut plus être acceptée comme un prétexte pour maintenir le statu quo. Il convient de prendre des mesures bien définies pour éliminer totalement les armes nucléaires afin de garantir le succès de la Conférence d'examen de 2015; à cet égard, le plan d'action 2010 doit être utilisé comme point de départ.

17. Le Gouvernement cubain insiste sur l'adoption d'une convention sur le désarmement nucléaire qui instaurerait des mesures juridiquement contraignantes pour éliminer et interdire totalement toutes les armes nucléaires dans un délai donné. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant doit être mis en place afin de fournir des assurances de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires.

18. Les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen n'ont pas été respectés en raison d'un manque de volonté politique de la part de certains États. Cuba envisage une issue différente pour la Conférence d'examen de 2015. La communauté internationale ne doit pas ménager ses efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

19. **Mme Martinic** (Argentine) dit que le débat a été influencé par des circonstances qui ne sont pas strictement liées au Traité. Le Comité a néanmoins fait preuve de maturité en prenant en compte des processus et des documents, et, bien que son mandat consiste à formuler des recommandations, il devrait disposer de la flexibilité nécessaire pour adapter ce mandat en fonction des circonstances et orienter les processus en cours vers une issue positive.

20. **M. Al-Hakim** (Iraq), s'exprimant au nom du Groupe des États parties qui sont membres de la Ligue des États arabes, dit que le Groupe soutient la déclaration faite au nom du Groupe des États non alignés parties au Traité et réaffirme les principes énoncés dans la déclaration faite deux ans plus tôt.

21. **Mme O'Brien** (Irlande) dit que l'Irlande reconnaît que le temps a manqué pour parvenir à un consensus sur les recommandations. Le pays a pris note des commentaires et préoccupations formulés par les autres États et groupes régionaux et salue la participation active de la société civile.

22. **M. Louis** (Colombie) dit que sa délégation regrette que le Comité ne soit pas parvenu à un consensus sur les recommandations énoncées dans le document de travail du Président. Il appelle tous les États parties à faire preuve de flexibilité et à manifester la volonté politique nécessaire tout au long du processus d'examen en 2015.

23. **M. El Oumni** (Maroc) dit que les grandes divergences d'opinion et le manque de temps ont empêché le Comité de parvenir à un consensus. Tous les États parties doivent faire preuve de réalisme et de flexibilité, respecter leurs engagements, manifester la volonté politique nécessaire et travailler ensemble. Sa délégation espère que des progrès seront accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action approuvé à la Conférence d'examen de 2010 car cela augmenterait les chances de succès à la Conférence de 2015.

24. **M. Guzmán** (Chili) dit que le Chili regrette qu'aucun consensus n'ait été atteint sur le document de travail du Président.

25. **Mme Urruela Arenales** (Guatemala) dit que sa délégation déplore également le fait qu'aucun consensus n'ait été atteint sur le document de travail. Ce document a cependant rapproché les États parties; il servira de point de référence et contribuera de façon positive à la Conférence d'examen de 2015.

26. **M. Badr** (Égypte) dit que, selon lui, le document de travail (NPT/CONF.2015/PC.III/WP.46) a été soumis sous l'autorité du Président, sans préjuger des positions des délégations ou de l'issue finale de la Conférence d'examen de 2015. Il demande que son commentaire apparaisse dans le rapport final.

27. **Le Président** dit qu'il souhaite également que ce point apparaisse dans le rapport.

28. **M. Lomonaco** (Mexique) dit qu'il est regrettable qu'il n'ait pas été possible d'examiner les projets de recommandations soumis la veille dans le document de travail du Président. Étant donné que ce document a été distribuée sous la seule autorité du Président, il ne peut pas avoir un statut différent de celui des autres documents de travail soumis pendant la session et, de ce fait, il partage l'avis du représentant de l'Égypte que ce point doit apparaître dans le rapport.

29. La délégation du Mexique souhaite faire plusieurs commentaires sur le document de travail du Président. Les modestes progrès réalisés par les États dotés d'armes nucléaires pour réduire leur arsenal ne sont en aucun cas comparables au haut degré de conformité des États non dotés d'armes nucléaires avec les engagements de non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cette politique de deux poids, deux mesures est source de grande insatisfaction et devrait être le thème central de la Conférence d'examen de 2015. La proposition de créer un organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre de l'article VI du Traité devrait figurer dans les recommandations; le document de travail de la Coalition pour un nouvel ordre du jour sur le sujet a été mentionné par de nombreuses délégations et a le soutien de la société civile. Le plan d'action approuvé lors de la Conférence d'examen de 2010 ne peut pas être simplement renouvelé; la Conférence d'examen de 2015 doit adopter une nouvelle voie ambitieuse qui tient compte des éléments nouveaux du cycle actuel. Les références aux conséquences humanitaires catastrophiques de la détonation des armes nucléaires ne reflètent pas les graves préoccupations et la consternation exprimées lors de la Conférence de 2010 par la quasi-totalité des délégations à la session actuelle, ainsi qu'à l'occasion des deux conférences organisées à ce jour sur l'impact humanitaire des armes nucléaires.

30. **Le Président** dit qu'il se félicite que son article ait suscité la réflexion. Le paragraphe sur les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires est tiré du préambule du Traité.

31. **M. Ulyanov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation espère qu'il sera fait état d'un plus grand nombre de réalisations à l'ouverture de la Conférence d'examen de 2015. La signature par cinq États du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le 6 mai 2014, représente une étape importante, et il est à espérer qu'un traité similaire sera signé pour l'Asie du Nord-Est avant la Conférence de 2015. La Fédération de Russie est également résolument favorable à une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient en décembre 2014.

32. **M. Ahn Young** (République de Corée) dit que l'absence de consensus sur les recommandations à inclure dans le rapport ne signifie pas que le Comité n'a obtenu aucun résultat significatif. Sa délégation compte sur la réalisation d'autres progrès à la Conférence d'examen de 2015.

33. **M. Al Saad** (Arabie saoudite) invite instamment la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires, dans le temps qui reste, pour faire de la Conférence d'examen de 2015 un succès.

34. **Le Président**, en clôturant la session, dit que malgré l'absence de consensus sur les recommandations, l'ambiance positive et le ton respectueux des discussions ont permis de distinguer la présente session des sessions précédentes. Il est impératif de manifester la volonté politique nécessaire pour progresser dans le renforcement du Traité et garantir le succès de la Conférence d'examen de 2015.

La séance est levée à 11 h 30.